

Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24



Compte-rendu n°2021-09 Conseil Municipal du 16 décembre 2021 à 20h

L'an **deux mil vingt et un**, le **16** du mois de **décembre**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 09 décembre 2021

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents: 12

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, JOUAULT Sylvie, ZOBEL Jean-Paul, adjoints, RIONDEL Sabine, MULATIER Antoine, LAUDIGEOIS Christelle, GRENÊCHE Mickaël, BEERENS Laura, CLARET Amandine, ROUILLER-MARTIN Pascal, MADROUX Maria.

Absents excusés: MULATIER Stéphane (pouvoir à VAUDEY Joël), PISTIAUX Patricia, BOURHIS Marine.

Ordre du Jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 04 novembre 2021
2. Tarifs communaux pour l'année 2022
3. Tarifs des frais de secours sur pistes pour l'hiver 2021/2022
4. Décision modificative n°3
5. Autorisation pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
6. Proposition de convention de partenariat relative aux études et aux travaux pour la réalisation d'une boucle cyclable sécurisée reliant les communes de Samoëns, Morillon et Verchaix
7. Désignation des représentants de la commune dans le Syndicat de l'AFP du Plateau de Loëx
8. Convention "séjours de vacances" Ufoval: fixation de la participation journalière pour l'année 2022
9. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Madame Laura BEERENS

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire :

- décision n°2021_16 du 18 novembre 2021: désignation de la SCP Bouvard pour représenter la commune devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans l'affaire Commune de Verchaix c/ GANIVET-WATSON et GODFROID

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 04 novembre 2021

délibération n°D2021_0901

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04 novembre 2021.

Accord à l'unanimité

2) Tarifs communaux pour l'année 2022

délibération n°D2021_0902

Monsieur le Maire présente les tarifs 2022 proposés par les membres de la Commission des Finances (les tarifs nouveaux ou ayant subi une modification sont indiqués en gras).

Objet		TARIFS 2022
TAXI, redevance annuelle :		480
MINIGOLF,	prix du ticket :	normal 3,50
		carnet de 10 tickets 30
		colonies de vacances 3
		remplacement balles perdues 3
		remplacement clubs perdus ou détériorés 40
LIVRET aux NOUVEAUX-NÉS		40
VENTES AMBULANTES		journée 20
		demi-journée 15
		branchement électrique 0,60 €/h
MARCHÉ		
Occasionnels	le ml	1,50
Branchement électrique		0,50
Annuels	le ml	16,50
Forfait électrique	par an	45
VENTES AU DÉBALLAGE (vide greniers, expositions vente, brocantes) le ml		4
CAUTION DEBARDAGE DES BOIS		4 000
DOSSIER PLU		130
PHOTOCOPIES	A4 noir et blanc 1 face	0,20
	recto verso	0,40
	couleur 1 face	0,40
	recto verso	0,80
	type A3 noir et blanc 1 face	0,40
	recto verso	0,80
	couleur 1 face	0,80
	recto verso	1,60
CADASTRE	relevé de propriété	2
	extrait de plan	2 (A4)
		3(A3)
ENVELOPPES A L'EFFIGIE DE VERCHAIX	- l'unité	1,30
	- par 10	13
	- par 100	130
CIMETIERE COMMUNAL	Concessions	15 ans 70
		30 ans 170
		50 ans 550
	Columbarium	30 ans 600
TRANSPORT SCOLAIRE Participation des familles (circuit école primaire)		17

CAMPING MUNICIPAL "Lac et Montagnes"	
	TARIF 2022
MOBILE-HOME (hors eau et électricité) par an	2 280
<i>Rappel :</i> - les occupants de mobile-home sont redevables de la taxe de séjour au même titre que les campeurs. - le paiement de la location annuelle peut être fractionné au trimestre ou au semestre. - les propriétaires de mobile-home seront redevables de leur consommation d'eau et d'électricité dès la pose des compteurs individuels	

Forfaits particuliers	TARIFS du 01/10/2022 au 30/09/2023
<u>Forfait hiver pour les saisonniers</u> <i>tarif par quinzaine</i> 2 personnes avec voiture, caravane ou camping-car EDF 10A compris (1 branchement) Renouvelable tous les 15 jours Maximum 3 mois	150 €
<u>Forfait campeur annuel</u> <i>tarif au mois</i> 2 personnes avec caravane + voiture + emplacement EDF 10A compris (1 branchement)	200 €

- Tarifs journaliers

Pleine saison : du 1^{er} juillet au 31 août et du 15 décembre au 31 mars

Basse saison : le reste de l'année

	TARIFS du 01/10/2022 au 30/09/2023	
	Pleine saison	Basse saison
Forfait 2 personnes		
Emplacement + 1 voiture + 1 caravane ou une tente	15	12
Emplacement + 1 camping car		
Emplacement + 1 moto + 1 tente	14	11
Tarif individuel ou supplément au forfait 2 personnes		
Adulte	4	3
Enfant de moins de 4 ans	gratuit	gratuit
Enfants de 5 à 17 ans	3	1.50
Emplacement	4	3.50
Voiture, moto, remorque	3	2
Animal domestique (sauf les chiens de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie). Sont acceptés si vaccinés et tatoués. Présentation obligatoire d'un certificat.	2	2

- Autres charges (par jour)

Au 1^{er} mai 2022

Branchement électrique 10A

Saison hiver du 01/10 au 31/05 10 €

Saison été du 01/06 au 30/09 5,50 €

Machine à laver (le jeton) 5 €

Sèche-linge (le jeton) 4 €

Douche pour personne extérieure 3 €

Pain de glace 1 €

Cautions badge barrière 130 €

- Divers

Au 1^{er} mai 2022

Location de box 130 €
Garage mort (par mois) 30 €

- Tarif de groupes

Au 1^{er} mai 2022

Remise de 5% pour les groupes (15 personnes minimum)

SALLE OMNISPORTS	TARIFS 2022
Location de la sono	120
Location de la sono et du vidéoprojecteur	150
Caution	2 000
Caution "ménage" <i>Si le ménage effectué par le locataire s'avère insuffisant, la caution sera encaissée</i>	150
Caution "tri sélectif"	200
Assemblées Générales, réunions, conférences, etc...	120
Utilisation en salle des fêtes (avec ou sans vaisselle) <i>La salle est louée du vendredi entre 8h et 9h au lundi matin 9h (remise des clés)</i>	
a) Personnes et associations de Verchaix, associations des communes environnantes et artisans ou commerçants de Verchaix non domiciliés sur la commune :	
- Bal, repas, soirée dansante	400
arrhes*	100
caution	2 000
- Mariage	430
repas	100
arrhes*	100
caution	2 000
- Nuit de la Saint-Sylvestre	500
arrhes *	160
caution	2 000
b) Autres Personnes ou autres Associations	
- Bal, repas, soirée dansante	730
arrhes*	100
caution	2 000
- Mariage	1 000
repas	100
arrhes*	100
caution	2 000
- Nuit de la Saint-Sylvestre	820
arrhes*	160
caution	2 000
c) Ecoles et APE des communes environnantes (repas dansant, loto, bal....)	200
Utilisation en salle de sport	
a) locations occasionnelles	80
stages (journée complète)	20
séances occasionnelles (2h environ)	
b) locations permanentes annuelles (sauf juillet et août)	
- mezzanine (yoga)	150*
- grande salle	180*
Associations de Verchaix	220*
Autres associations	
* tarif de base pour une heure d'occupation par semaine pendant 10 mois du 1 ^{er} septembre au 30 juin	
c) Scolaires	Gratuit
- de Verchaix	105*
- hors Verchaix le trimestre scolaire :	
* tarif de base pour une 1/2 journée d'occupation par semaine	

SALLE DE REUNION de la MAIRIE	TARIFS 2022
a) Associations de Verchaix : - AG, réunions - Conférences (1 à 2 h)	Gratuit 20
b) Autres :	90

Indexation sur l'IRL 3^{ème} trim. 2021 qui augmente de 0,83 %, avec arrondi à l'euro inférieur

LOCATION des Appartements	LOYERS 2022 au 1 ^{er} mai
- La Pastorale local débarras	62
local rdc aile ouest	263
appartements 1 ^{er} étage aile ouest	439
studio 1 ^{er} étage bâtiment principal	240
appartements 1 ^{er} et 2 ^{ème} étages bâtiment principal	385
studio 2 ^{ème} étage bâtiment principal	263
appartement rdc bâtiment principal	447
	+ 15 € charges
- Le Presbytère 1 ^{er} étage	606
2 ^{ème} étage	628
	+ 80 € charges

APPARTEMENT DU CAMPING	TARIF 2022 au 1 ^{er} janvier
remboursement du chauffage du 1 ^{er} janvier au 30 avril et du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	185

GARAGES PRESBYTERE	LOYERS 2022 au 1 ^{er} mai
- Garage fermé	59
- Abri ouvert	38,40

GARAGES DU CHEF LIEU	LOYER 2022 au 1 ^{er} janvier
- 2 garages	62

Accord à l'unanimité

3) Tarifs des frais de secours sur pistes pour l'hiver 2021/2022

délibération n°D2021_0903

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs des frais de secours sur pistes du domaine skiable de Morzine situé sur la commune de Verchaix pour l'hiver 2021/2022:

✓ FRAIS DE SECOURS SUR PISTES

FRONT/NEIGE.....114.00 €

Comprenant :

- premiers soins, conditionnements et accompagnements sur le bas de pistes des zones dites « front de neige » du centre station,
- ou premiers soins, sans conditionnement ni évacuation ni accompagnement, des zones éloignées,
- ou le simple accompagnement des blessés légers, à pied ou sur une remontée mécanique, dès lors qu'il aura mobilisé le secouriste.

ZONE A296.00 €

Comprenant :

- Les recherches, soins, conditionnements et évacuations des blessés (par véhicules, traîneaux, chenillettes, ect., sauf hélicoptère) sur les pistes balisées en zone rapprochée, soit à un kilomètre et moins d'un centre médical de secours ou du lieu de prise en charge par une ambulance.

ZONE B.....478.00 €

Comprenant :

- Les recherches, soins, conditionnements et évacuations des blessés (par véhicules, traîneaux, chenillettes, ect., sauf hélicoptère) sur les pistes balisées en zone éloignée, soit à plus d'un kilomètre d'un centre médical de secours ou du lieu de prise en charge par une ambulance.

SECOURS EN HELICOPTERE

ZONE C.....931.00 €

Comprenant :

- Les recherches, soins, conditionnements et évacuations primaires des blessés sur pistes balisées vers centres médicaux par hélicoptère sans treuillage.

ZONE D.....1 323 € (AS350) ou 1 481.00 € (EC135)

Comprenant :

- Les recherches, soins, conditionnements et évacuations primaires des blessés sur pistes balisées vers centres médicaux par hélicoptère avec treuillage.

ZONE E

Comprenant :

- Les recherches, soins, conditionnements et évacuations primaires des blessés sur pistes balisées vers hôpitaux par hélicoptère, sans treuillage :

THONON, 1 956.00 €

CENTRE HOSPITALIER ALPES LEMAN, SALLANCHES 2 969.00 €

GENEVE, ANNECY..... 3 528.00 €

GRENOBLE..... 7 006.00 €

- Avec treuillage..... 393.00 € (AS350) ou 550.00 € (EC135)

SECOURS HORS PISTES

Comprenant :

- l'évacuation d'une personne indemne en difficulté sans hélicoptère 227.00 €
- les frais de recherches, soins, conditionnements et évacuations primaires des blessés (par véhicules, traîneaux, chenillettes, ect., sauf hélicoptère) en hors-pistes..... 818.00 €

Ces tarifs pourront être majorés des taux horaires suivants :

Intervention d'un pisteur secouriste 53.00 € /heure

Intervention d'un chef d'équipe secours 66.00 € /heure

Mise en œuvre d'une chenillette 191.00 € /heure

Mise en œuvre d'un scooter 60.00 € /heure

Mise en œuvre d'un hélicoptère..... Tarif appliqué au coût réel

DEPOSE DU MEDECIN SANS TRANSFERT SUR UN HOPITAL.....1 183.00 €

Une remise de 50 € sera accordée au blessé en possession de l'assurance Snow Risk.

✓ TRANSPORT EN AMBULANCE

TRANSPORT EN AMBULANCE DU PIED DES PISTES DE MORZINE

- Vers le centre médical – 1 blessé..... 220.00 €

- Vers le centre médical – 2^{ème} blessé assis..... 100.00 €

- Vers l'hôpital de THONON-LES BAINS, de CLUSES ou le CHAL..... 350.00 €

✓ SDIS – BAS DE PISTES

Tarif d'intervention des pompiers suite à une carence des ambulances privées pour le transport d'un blessé du bas des pistes au centre médical

187 €

Accord à l'unanimité

4) Décision modificative n°3

délibération n°D2021_0904

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les crédits de certains articles du budget sont insuffisants pour le règlement de certaines dépenses et qu'il y a lieu de voter des crédits complémentaires sur l'exercice 2021.

Section de fonctionnement

Dépenses

ch 012 charges de personnel = 2 200 €
c/6574 subvention à Festi Giffre = 245 €

Recettes

c/7022 coupes de bois = 2 445 €

Accord à l'unanimité

5) Autorisation pour l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

délibération n°D2021_0905

Jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

chapitre	crédits ouverts en 2021	montant des crédits ouverts dans l'attente du vote du BP 2022
20	34 414 €	8 600 €
21	1 112 042,30 €	278 010 €
23	0 €	0 €

Accord à l'unanimité

6) Proposition de convention de partenariat relative aux études et aux travaux pour la réalisation d'une boucle cyclable sécurisée reliant les communes de Samoëns, Morillon et Verchaix

délibération n°D2021_0906

La convention a pour objet de déterminer les relations de partenariat entre les 3 communes, de définir les conditions de portage des études et de fixer les modalités de répartition des coûts et des recettes (subventions notamment)

Déléataire du groupement: la commune de Samoëns

La commune de Samoëns est notamment chargée, au nom et pour le compte du groupement :

- De contractualiser, au nom et pour le compte du groupement, avec les cabinets d'étude pour la préparation du dossier de réponse à l'appel à projet de l'Etat dans le cadre du "Plan Vélo 2020";
- De déposer le dossier de candidature à l'appel à projet "Plan Vélo 2020, porté par l'Etat, et plus spécifiquement sa branche "Fonds Mobilités Actives" porté par l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) ;
- De contractualiser, au nom et pour le compte du groupement, avec l'Etat au cas où ce projet serait retenu dans le cadre du "Plan Vélo 2020";
- D'assurer la répartition des subventions et financements récupérés dans le cadre de l'appel à projet, en fonction de la clé de répartition prévue par le groupement ;
- De faire remonter les états des dépenses ou tout autre justificatif auprès des services de l'Etat en charge du suivi financier ;
- De représenter le groupement dans différentes actions relatives au présent projet

Les communes de Morillon et de Verchaix s'engagent, de leur côté, à :

- Mettre à disposition de la commune de Samoëns tous les éléments utiles pour l'accomplissement de ses missions et veiller à faciliter l'accomplissement des missions de la commune de Samoëns ;
- Assister la commune de Samoëns dans la définition de la gouvernance, la répartition des maîtrises d'ouvrage et la gestion des engagements du groupement ;
- Financer la part des frais avancés par la commune de Samoëns qui leur incombe, en fonction de la clé de répartition prévue par le groupement.

Le coût total des études associées à l'élaboration du dossier de la boucle cyclable (8.36 kilomètres) pour répondre à l'appel à projet "Plan Vélo 2020" s'élève à 23 331 € HT (coût de l'étude de faisabilité + coût de la mission Répartition financière) réparti de la façon suivante:

- Pour le financement de l'étude préliminaire (20 531 € HT) :
 - 62 % par la commune de Samoëns (5.16 km de linéaire) ;
 - 7 % par la commune de Verchaix (0.6 km de linéaire) ;
 - 31 % par la commune de Morillon (2.6 km de linéaire)
- Pour le financement de l'étude complémentaire et la répartition de la subvention entre le collège et le lac bleu (montant de 2 800 € HT) :
 - 61,20 % pour Samoëns ;
 - 20,10 % pour Verchaix ;
 - 18,70 % pour Morillon.

Accord à l'unanimité

7) Désignation des représentants de la commune dans le Syndicat de l'AFP du Plateau de Loëx

délibération n°D2021_0907

Arrêté préfectoral portant constitution de l'Association Foncière du Plateau de Loëx en date du 23 novembre 2021.

Il est proposé de désigner:

Titulaire: Stéphane MULATIER

Suppléant: Joël VAUDEY

Accord à l'unanimité

8) Convention "séjours de vacances" Ufoval: fixation de la participation journalière pour l'année 2022

délibération n°D2021_0908

Monsieur le Maire rappelle la convention signée en 2008 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie pour favoriser le départ des enfants domiciliés à Verchaix en colonies de vacances Ufoval74.

Afin de réduire le prix de la journée en centres de vacances, une participation journalière est versée par la commune. Pour l'année 2021, son montant était fixé à 3,95 €.

Il est proposé de fixer le montant de cette participation journalière à 4 € pour l'année 2022.

Accord à l'unanimité

9) Questions diverses

Jean-Paul ZOBEL

- demande d'agrandissement du Mali's Parc pour l'installation d'un jeu aquatique à destination des 0/3 ans

Bande de terrain supplémentaire de 6 m de large sur la longueur existante côté forêt

Montant de la location annuelle = 1 200 €

Avis favorable à l'unanimité

Joël VAUDEY

- Point sur le déneigement

Les importantes chutes de neige et les pannes des matériels de déneigement ont compliqué le début de saison. Découverte des parcours pour les agents des services techniques qui ont été présents sur le terrain chaque jour. Un tour de table est organisé afin d'entendre les remontées de chaque élu en vue d'améliorer la qualité du service. Des véhicules gênants seront signalés à la gendarmerie.

Sabine RIONDEL

- éclairage public

Le raccordement des points restants est en cours Impasse de la Chenaz et le long de la RD 907.
Rue Michel Collin: en cours de réparation.

- Illuminations de Noël

Les branchements électriques n'étant pas aux normes, seules quelques illuminations seront installées: bâtiments publics (mairie, église, salle polyvalente), rond-point et entrée d'agglomération côté Taninges.

Depuis le conseil municipal, d'autres problèmes techniques sont intervenus rendant impossibles les illuminations du rond-point et de l'entrée d'agglomération.

Joël VAUDEY:

- Vœux du Maire

Une date prévisionnelle avait été fixée le samedi 8 janvier. Compte tenu du contexte sanitaire, il n'apparaît pas opportun de maintenir l'organisation de cette traditionnelle cérémonie.

Fin de la réunion à 22h.